

L'Affaire Seznec

arte

un téléfilm d'Yves Boisset
d'après l'ouvrage de Denis Langlois

avec Christophe Malavoy, Nathalie Roussel, Jean Yanne, Madeleine Robinson

Sept d'or 1993 : Meilleur réalisateur, meilleure fiction, meilleur auteur
Prix de la meilleure photo au festival Umbriafiction TV 1993

Une coproduction La Sept ARTE, TF1, GMT Productions, SFP

20.45

Episode 1 : vendredi 14 mars 1997

Episode 2 : dimanche 16 mars 1997 (Théma)

Contact presse: Virginie Doré /Grégoire Mauban - 01 55 00 70 46 / 48
v-dore@paris.arte.fr / g-mauban@paris.arte.fr

internet : www.arte-tv.com

Depuis l'affaire Dreyfus, aucune affaire criminelle n'a autant défrayé la chronique judiciaire que l'affaire Seznec.

Condamné, en 1924, au bagne à perpétuité pour le meurtre d'un homme dont on n'a jamais retrouvé le cadavre, Guillaume Seznec a, pendant plus de trente-cinq ans, proclamé son innocence. Aujourd'hui encore, le mystère reste entier.

Episode 1 : vendredi 14 mars à 20.45

Guillaume Seznec, propriétaire d'une petite scierie en Bretagne, s'associe avec Quémeneur, un sénateur affairiste, pour vendre, dans des circonstances rocambolesques, des voitures américaines aux Soviétiques.

Un beau matin du printemps 1923, les deux hommes quittent la Bretagne à bord d'une vieille Cadillac qu'ils espèrent vendre à un étrange intermédiaire parisien.

Après quinze heures de voyage et presque autant de pannes, Seznec et le conseiller Quémeneur se retrouvent immobilisés à une trentaine de kilomètres de Paris.

Plus personne ne devait revoir Quémeneur.

Pour Seznec, qui affirme avoir laissé son associé dans une gare de grande banlieue d'où il devait gagner Paris par le train, l'équipée se transforme en tragédie cauchemardesque.

De simple témoin, Seznec devient rapidement le suspect numéro un, puis le coupable désigné. Harcelé par des policiers convaincus à l'avance de sa culpabilité, laminé par des magistrats pressés d'en finir et plus préoccupés par leur avancement que par la justice, Seznec n'a à leur opposer que ses protestations maladroites.

Condamné par les assises de Quimper, bien que le cadavre n'ait jamais été retrouvé et que des témoins aient affirmé avoir rencontré la victime longtemps après sa disparition, Seznec ne cesse de crier son innocence.

Episode 2 : dimanche 16 mars à 20.45

Dans le cadre de la soirée Thema : Quand la justice se trompe.

Transporté au fil des années d'un bagne à l'autre, Guillaume Seznec est soutenu, jusqu'aux îles du Salut, en Guyane, par des comités de défense acharnés à obtenir sa réhabilitation, et il devient une sorte de symbole vivant de l'erreur judiciaire.

Gracié par le président de la République en 1947, il se bat jusqu'à sa mort, en 1954, pour obtenir la révision de son procès mais se heurte à l'intransigeance d'une justice qui refuse systématiquement de reconnaître ses erreurs, même les plus flagrantes.

Aujourd'hui, Guillaume Seznec n'a toujours pas été réhabilité. Son dossier porte à la Chancellerie le numéro 001...

Liste artistique

Christophe Malavoy
Nathalie Roussel
Jean Yanne
Madeleine Robinson
Jacques Spiesser
Roland Blanche
Maxime Leroux
Agnès Château

Guillaume Seznec
Marie-Jeanne Seznec
Quémeneur
Madame Seznec
Emile Petitcolas
Vidal
l'inspecteur Bony
Jenny

Liste technique

Adaptation et dialogues

Alain Boisset et Alain Scoff

Image

Jacques Loiseleux

Son

Jean-Pierre Fenie

Musique

Angélique et Jean-Claude Nachon

Décors métropole

Claude Bouvard

Décors Guyane

Jacques Rouxel

Créatrice des costumes

Michelle Richier

maquillage

Maryse Félix

maquillage effets spéciaux

Guy Cazeneuve

montage

Laurence Leininger

Producteur délégué

Jean-Pierre Guérin

Une coproduction

La Sept ARTE ,TF1, GMT Productions, SFP,
Beta Taurus, Rai 2, Club Investissement

Médias,

avec la participation du Centre national de
cinématographie, Eureka et

la
Astral.

1992 - 2 x 90 minutes

Précédente diffusion sur ARTE samedis 17 et 24 juillet 1993.

Yves Boisset - Réalisateur

L'affaire Ben Barka, le contingent en Algérie, l'assassinat du juge Fayard ou le racisme, autant de dossiers difficiles qui ont excité la curiosité et le talent d'Yves Boisset. Depuis de nombreuses années, l'histoire de Guillaume Seznec était de ceux-là... Les caméras du réalisateur se sont emparées de l'affaire.

"Trois raisons motivent mon intérêt pour ce dossier: c'est d'abord, dans la mémoire collective, le symbole même de l'erreur judiciaire. C'est aussi un mystère fascinant qui ne connaîtra sans doute jamais de solution. C'est enfin une formidable histoire d'amour. Jamais, pas une seconde, Marie-Jeanne n'a abandonné son mari. Contre la misère, l'hostilité, le mépris et la honte, elle a fait front sans jamais douter de lui. Pendant vingt-quatre ans, presque tous les jours, Guillaume Seznec a reçu des nouvelles de sa famille. Lorsqu'elle n'eut plus la force de tenir la plume, peu avant sa mort, Marie-Jeanne faisait écrire ses lettres par sa fille. Elle ne lui a jamais avoué qu'elle était malade et qu'elle approchait de la fin. Il faut savoir que, de 1853, ouverture du bagne, à 1947, date de sa fermeture, 50 000 des 58 000 hommes exilés ont été littéralement abandonnés par leur famille. Les bagnards perdaient leurs droits civiques et étaient considérés comme "morts" par l'administration. Les épouses reprenaient leur nom de jeune fille et, sans les en aviser, se remariaient. L'histoire de Guillaume et de Marie-Jeanne est d'autant plus tragique et sublime à la fois."

Comment avez-vous abordé cette histoire plutôt délicate?

YB: Indépendamment du livre de Denis Langlois, j'ai refait toute l'enquête: pendant deux ans, j'ai réalisé sur ce dossier un véritable journalisme d'investigation; je me suis plongé dans tout ce qui a été publié de conséquent, livres et articles de presse, pour ou contre l'innocence. J'ai repris toutes les minutes du procès, les comptes rendus de l'enquête, la correspondance de la famille. Je suis allé sur les lieux du drame pour retrouver, toutes les fois que c'était possible, les témoins encore vivants. Toutes les personnes que j'ai rencontrées m'ont parlé de Seznec comme d'un filou, un escroc, un homme désagréable... En fait, il semble que les personnes qui lui sont favorables appartiennent à la seconde génération. Ils ont grandi dans cette mémoire collective qui plaide pour son innocence. Dans cette immense contradiction, au niveau de la réalisation du film, une seule stratégie était possible: ne tourner que les seuls faits qui ne sont mis en doute par personne.

La presse n'en fut-elle pas largement responsable?

YB: Bien sûr, et le détonateur principal fut la franc-maçonnerie. Petitcolas, le frère de Marie-Jeanne, était journaliste et franc-maçon. Il a alerté l'Association sur cette affaire, qui s'est d'abord mobilisée pour ce qu'elle considérait comme une erreur judiciaire et, ensuite, pour l'utiliser comme fer de lance contre la machine judiciaire. En Guyane, l'administration pénitentiaire était franc-maçonne. Après ses deux tentatives d'évasion, il n'aurait jamais survécu s'il n'avait pas été protégé. Les fugitifs, en effet, étaient envoyés dans le mouroir de l'île Saint-Joseph. Non seulement Guillaume Seznec y a échappé, mais il est aussi l'un des seuls bagnards à avoir survécu à tant d'années d'emprisonnement...

Extrait de l'interview de Sylvie Pinatel (1993)

Entretien avec Denis Seznec, petit-fils de Guillaume Seznec.

A l'heure où ARTE va rediffuser *l'Affaire Seznec* d'Yves Boisset, cette affaire est à nouveau en plein coeur de l'actualité. Pouvez-vous nous faire un rapide récapitulatif de ses rebondissements?

DS: 23 juin 1989: la loi Seznec est votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

4 octobre 1989: la commission de révision mise en place attribue le numéro 001 à l'affaire Seznec. Désormais, il suffira d'avoir un doute sur la culpabilité pour réviser un procès.

15 mars 1993: mademoiselle Héranval déclare que la police lui a fait faire un faux témoignage.

19 mars 1993: je suis entendu avec mes avocats par la commission de révision.

4 juin 1993: la commission de révision ordonne de nouvelles expertises par un collègue d'experts internationaux et décide d'entendre le témoin Héranval.

28 juin 1996: la commission de révision de la Chambre Criminelle, malgré tous les faits nouveaux a estimé qu'il n'y avait pas lieu à révision.

Septembre 1996: découverte de trois photos prises pendant les fouilles réalisées en 1953 pour retrouver les restes de Quemeneur.

13 janvier 1997: Le Procureur général de la République près la Cour de cassation répond à mes avocats que les procès verbaux et l'ensemble du dossier criminel de Guillaume Seznec avaient été détruits lors de l'incendie du Parlement de Bretagne en 1994.

Pensez-vous que le film a pu aider à faire rebondir l'affaire?

DS: Oui, d'une certaine façon. Le film a fait découvrir l'affaire aux nouvelles générations. Cela participe au mouvement d'opinion qui soutient actuellement mon combat. Pour l'anecdote, j'ai appris que lors de la diffusion de *l'Affaire Seznec*, en décembre dernier, les marchands d'électroménager en Bretagne avaient doublé leurs ventes de magnétoscopes. En quinze jours, m'ont-ils affirmé, ils en ont vendu autant que dans toute l'année! Sinon, le film est formidable parce qu'il donne une dimension humaine à l'affaire. On ressent bien la très belle histoire d'amour entre mon grand-père et ma grand-mère, même si celle-ci était encore plus forte dans la réalité. Mais le film est excellent. Les acteurs jouent particulièrement bien. Christophe Malavoy notamment et Jean Yanne, en Quemeneur, est parfait. Un regret cependant, le scénario n'a pas suffisamment dénoncé le rôle de la police. La machination policière est à peine suggérée. Bonny a quand même fait des aveux concernant la machine à écrire, ce qui n'apparaît pas dans le film. Plus tard, il été exclu de la police pour falsification de preuves dans l'affaire Stavisky. Pendant la guerre il est devenu l'un des chefs de la Gestapo. Mais dans l'ensemble, c'est un très bon film.

Pourquoi votre grand-père, une personne ordinaire, a-t-elle été la victime d'une telle machination policière?

DS: Le fond de l'affaire Seznec, c'est le trafic de Cadillac qui a eu lieu entre la France et la Russie soviétique, après la grande guerre. Quémeneur a été assassiné soit à Paris par des trafiquants, soit à Traou-Nez, dans sa propriété. Il peut aussi s'être enfui aux Etats-Unis, ce que je crois improbable, mais bien des personnes le pensent. Il était poursuivi par le fisc pour bénéfices exceptionnels de guerre. Ce sont les trois principales hypothèses de sa disparition, car il ne faut jamais perdre de vue que c'est une disparition. Condamner un homme sur de telles bases, c'est inouï. Personnellement, je suis convaincu que Quémeneur a été assassiné dans sa propriété de Traou-Nez, surtout depuis qu'en décembre 1992, j'ai découvert une balle de revolver sous scellés dans les papiers du juge Hervé. L'intervention d'une police politique qui vient brouiller les cartes fait de Seznec un coupable idéal. Retrouver une machine à écrire, faire des faux uniquement pour qu'il n'y ait pas d'enquête sur le trafic de voitures, voilà en résumé l'affaire Seznec. Il fallait un bouc émissaire et on a demandé à Bonny de falsifier l'enquête.

A titre d'exemple, la même année 1924, après l'affaire Seznec, Bonny est descendu à Marseille pour se rendre sur un bateau dans une cabine de première classe. La maîtresse d'un ministre qui devait être nommé au gouvernement s'appêtait à débarquer. Bonny place de la cocaïne dans ses bagages et, comme par hasard, l'Américaine sera fouillée. On laissera pleurer la dame pendant 48 heures, le temps qu'on lui accordera pour choisir entre la prison et un retour aux Etats-Unis. On n'entendra plus jamais parler de cette Américaine. On découvrira que cette femme menaçait le ministre de révéler leur liaison parce qu'il promettait le divorce et ne tenait pas sa parole. C'est là que Bonny intervient, non pour sauver un ménage mais pour qu'un ministre ne soit pas compromis. La démission de celui-ci aurait fait tomber le gouvernement. Je n'invente rien, c'est le fils de Bonny qui le révèle dans son livre. Et il y a plein d'histoires comme celle-ci où la raison d'Etat est omniprésente. La seule différence, c'est qu'avant l'affaire Stavisky, en 1934, la presse n'était pas un contre-pouvoir. Elle avalait tout ce que disait la police.

Vous allez peut-être arriver aux termes de l'affaire Seznec. Que ressentirez-vous?

et surtout serez-vous content du dénouement?

DS: Si mon grand-père est réhabilité, bien sûr, je serai content. Mais cela ne réparera jamais l'anéantissement de ma famille, qui a été réduite à la misère la plus absolue. Sinon, il est acquis dans l'opinion que mon grand-père est innocent. Une opinion également partagée à l'étranger car la bataille est devenue la bataille de la justice française. Obtenir la réhabilitation de mon grand-père tient du miracle. Globalement, il y a deux systèmes judiciaires dans le monde, l'anglo-saxon et le français. En France, tout repose sur l'intime conviction. En Angleterre, c'est avant tout la preuve. Mon grand-père n'y aurait même pas été inculpé. En France, quelqu'un disparaît, il n'y a pas de cadavre, pas de témoin, pas de preuve, aucun aveu et on peut être accusé puis condamné pour un crime sans cadavre! Aujourd'hui, c'est encore comme ça. On exige des jurés de se forger une intime conviction en leur âme et conscience. Quand ils ont

délibéré, c'est terminé.

On ne peut pas faire appel?

DS: Uniquement s'il y a vice de forme. Il peut y avoir cassation si une procédure quelconque n'a pas été respectée. On casse pour des raisons de forme et non de fond. Tout cela parce qu'on est condamné en France au nom du peuple et que celui-ci est souverain. Dans l'affaire de mon grand-père, lorsque six des onze jurés - l'un était mort entre-temps - ont réclamé une révision du procès, leur requête était irrecevable car vous n'êtes juré que dans l'instant seulement. Aujourd'hui, les choses ont évolué, sur la composition du jury seulement. Il suffit d'être inscrit sur les listes électorales. Ce n'était pas le cas du temps de mon grand-père. Il fallait être un homme et un notable. Enfin, si vous êtes juré, vous ne pouvez pas être neutre ou douter. C'est oui ou non. Blanc ou noir.

Ne pouvant plus formuler une nouvelle demande en révision et constatant que ma plainte auprès de la Cour européenne de justice avait peu de chance d'aboutir, je me suis adressé solennellement, le 28 janvier 1997, au cours d'une émission de télévision, à Jacques Chirac. En effet, désormais, seul le Garde des sceaux peut demander la révision.

Sinon, qu'est-ce qui vous a poussé à vous lancer dans cette affaire, qui aurait pu être perdue d'avance?

DS: Dès l'adolescence, je me suis juré d'y arriver. C'était et c'est une question de solidarité familiale. Ma grand-mère, morte en 1931 en luttant, ma tante, décédée un an auparavant au carmel (elle y était entrée pour soigner les lépreux en Guyane afin d'être plus proche de son père), mon arrière-grand-mère, qui, à 85 ans, a repris le flambeau de la lutte. Puis ma mère, mise à l'orphelinat sous un faux nom. Non seulement je suis attaché à ma famille, mais encore je suis convaincu rationnellement de l'innocence de mon grand-père. J'ai fait le cheminement inverse, comme André Cayatte, qui avait tenté de tourner un film sur l'affaire Seznec - il est devenu cinéaste pour cela - et qui avait été interdit de tournage en 1951. La véritable histoire, et la façon de bien connaître "l'affaire du siècle" est dans mon livre *Nous, les Seznec**. Vingt ans de contre-enquête, trois ans et demi d'écriture et la rage de vouloir faire un très bon livre.

Quel souvenir avez-vous de votre grand-père?

DS: Celle d'un merveilleux grand-père comme j'en souhaite à tous les enfants du monde. Lorsqu'il est revenu de l'enfer du bagne, je venais de naître. J'étais tout neuf. Il était aussi mon parrain. J'avais sept ans quand mon grand-père s'est fait renverser par une voiture. Dans le film, c'est la fille d'Yves Boisset, Marine, qui joue mon mini rôle.

Vous vous occupez de l'affaire de votre grand-père à plein temps?

DS: A plein temps? Dans ma tête peut-être, mais je suis comme tout le monde. Beaucoup de gens ne le savent pas: je corrige les discours des députés-sénateurs. Je fais mes 38 heures par semaine! L'affaire prend tout le reste. Toute ma vie. C'est une question de fidélité. Je le dois à la lutte opiniâtre des miens (nous ne sommes pas bretons pour rien) mais aussi - et surtout - au fabuleux amour que Marie-Jeanne et Guillaume, mes grand-parents, avaient l'un pour l'autre. Et à ma mère qui vient de mourir et qui a consacré sa vie à la réhabilitation de son père.

Propos recueillis par Isabelle Huige et Anne Schuchman (1993)
Mis à jour en février 1997

* *Nous, les Seznec* de Denis Seznec - Editions Robert Laffont - dernière édition 1997.

Les acteurs

Christophe MALAVOY

Né en 1952, Christophe Malavoy a débuté sa carrière de comédien avec Michel Deville en 1978 dans *Dossier 51*. Il va peu à peu imposer son image avec des films tels que *Le voyage en douce* (1979), *Eaux profondes* de Michel Deville (1980). En 1983, il obtient le César du meilleur espoir pour *Family Rock* de J. Pinheiro (1981). Puis, il tourne dans *La Balance* de Bob Swain (1982), *Souvenirs, souvenirs* de Ariel Zeitoun (1984), *Péril en la demeure* de Michel Deville (1984), *Association de malfaiteurs* de Claude Zidi (1987), *Jean Galmot aventurier* de A. Maline (1990), *Madame Bovary* de Claude Chabrol (1991), *Des feux mal éteints* de Serge Moati (1993).

Parallèlement, il mène une carrière au théâtre. On l'a vu jouer dans des oeuvres de William Shakespeare, Alexandre Dumas et bien sûr Henry de Montherlant, *La ville dont le prince est un enfant*, pièce qui l'a décidé à passer à la réalisation.

Très récemment, Christophe Malavoy a publié son second livre aux Editions Flammarion *Parmi tant d'autres*. Après son premier téléfilm *La Ville dont le prince est un enfant* - diffusé sur ARTE le 7 mars prochain à 20h45, on retrouvera Christophe Malavoy dans le film de Xavier Gélin, *L'Homme idéal*, avec Christine Boisson, Zabou et Pascal Legitimus. Il sera de nouveau au théâtre à la rentrée dans l'adaptation de *Bel ami* de Guy de Maupassant. Et parmi ses nombreux projets il écrit une comédie pour le cinéma et peut-être aussi un second roman.

Nathalie ROUSSEL

Nathalie Roussel a débuté en 1973 dans le film de Michel Drach *Les Violons du bal*. Au cinéma on l'a vu également dans *Section spécial* de Constantin Costa-Gavras (1975), *La gloire de mon père* et *Le Château de ma mère* de Yves Robert (1990), *Mayrig* et *588, rue de paradis* de Henri Verneuil (1991). Depuis, elle tourne souvent pour la télévision : *Les coeurs brulés* en 1994, plusieurs épisodes de *Paris Police* (1996) et *Le grand Batre* dans lequel elle vient de jouer sous la direction de Laurent Carceles.

Récemment sur les planches du théâtre parisien, elle était dans *Azev* de Bernard Thomas, mis en scène par Régis Santon (1995/96).

Historique de l'affaire Seznec

1 ^{er} juillet 1923	Seznec est arrêté et inculpé d'assassinat.
4 novembre 1924	Seznec est condamné, à une seule voix de majorité, aux travaux forcés à perpétuité.
7 avril 1927	Guillaume Seznec, clamant toujours son innocence, quitte la France pour la Guyane.
1933	Seznec refuse la grâce qu'on lui propose: <i>"il n'y a que les coupables qui demandent pardon"</i> .
2 février 1946	Seznec est grâcié par le général de Gaulle.
1 ^{er} juillet 1947	Guillaume Seznec revient en France.
14 novembre 1953	Seznec est renversé par une camionnette dont le conducteur prend la fuite.
13 février 1954 cet	Après un long coma, Guillaume Seznec décède des suites de "accident".
Depuis	Voir l'interview de Denis Seznec

